



Grand Verdun
Communauté d'Agglomération

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES DE SERVICES

**MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL INTÉRIMAIRE
2026 - 2030**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

DATE ET HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES
Lundi 12 juillet 2026 12h00

ARTICLE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Objet du marché :

La Communauté d'agglomération du Grand Verdun, procède à une mise en concurrence en vue de bénéficier de la mise à disposition de personnel intérimaire pour :

- Remplacement momentané d'un agent indisponible ;
- Vacance temporaire d'emploi qui ne peut être immédiatement pourvu ;
- Accroissement temporaire d'activité ;
- Besoin occasionnel ou saisonnier.

1.2 Mode de passation et forme du marché :

Le présent contrat est établi sous la forme d'un accord cadre à bons de commande multi attributaire conclu avec un maximum. Deux titulaires seront sélectionnés.

L'accord cadre est conclu selon la procédure de l'appel d'offre ouvert au sens de l'article L2124-2 du code de la commande publique.

1.3 Montant du marché

L'accord cadre est conclu avec un montant maximum pour la durée du marché tous attributaires confondus, de 800 000 € TTC.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date de remise des offres. Si à l'issue de ce délai, le candidat n'a fait l'objet d'aucune notification, il sera délié vis-à-vis de la personne publique.

2.2 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles (PSE) :

Les variantes et PSE ne sont pas autorisées.

2.3 Contenu du dossier de consultation :

Le DCE contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC) ;
- L'acte d'engagement (AE) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) ;
- Le cahier des clauses particulières (CCP).

Le DCE est disponible sur le lien suivant :

<https://webmarche.adullact.org/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=504277&orgAcronyme=r5m>

2.4 Variantes des prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Les variantes et PSE ne sont pas autorisées.

ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si elles sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français qui doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

3.1 Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Lettre de candidature identifiant le candidat et sa structure juridique. La lettre de candidature contient également les coordonnées auxquelles le candidat est joignable. En cas de groupement, le candidat indique s'il est mandataire, la nature juridique du groupement et sa composition (DC1)
- Attestation sur l'honneur indiquant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles [45](#) et [48](#) de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des [articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail](#) concernant l'emploi des travailleurs handicapés (DC1)
- Le cas échéant, copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire
- Attestation des administrations compétentes justifiant que le titulaire a procédé à l'ensemble des déclarations fiscales et sociales lui incombant.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC2)
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours.

3.2 Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) ;
- Les pièces financières (BPU, DQE) ;
- Une note méthodologique présentant notamment les moyens mis en œuvre pour l'exécution du contrat.

Le dossier sera transmis par voie électronique uniquement sur le lien suivant : <https://webmarche.adullact.org/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=504277&orgAcronyme=r5m>

ARTICLE 4 : JUGEMENT DES OFFRES

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1- Prix horaire facturé (BPU et DQE)	60 points
2- Délai de réponse permettant de garantir une prestation urgente	30 points
3- Mémoire technique	10 points

Chaque critère sera noté sur 20.

La valeur technique sera appréciée au regard de deux éléments:

- Les modalités de contact : Coordonnées complètes, horaire d'ouverture (pour 5 pts)
- Les moyens humains et techniques : logiciel de suivi, nombre d'intérimaires (pour 5 pts)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée, en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

ARTICLE 5 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite via la plateforme de dématérialisation des marchés.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Tout litige résultant de cette procédure de consultation relève du :

Tribunal Administratif de Nancy
5, Place de la Carrière, C.O. n° 20038
54036 NANCY Cedex
Téléphone : 03 83 17 43 43
Télécopie : 03 83 17 43 50
Mail : greffe.ta-nancy@juradm.fr

Le marché pourra faire l'objet d'un référé précontractuel avant sa signature ainsi que d'un référé contractuel dans les conditions de délai prévues à l'article R551-7 du CJA. Enfin, le recours de plein contentieux en contestation de la validité du contrat est ouvert dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.